Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 066-216601740-20250407-D122025-DE

D12 2025
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize février deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.
Date d'envoi de la convocation : 02/04/2025
Étaient présents : CAZALS HENRI - GARRIDO ROGER – CASES Michel - Daniel ERRE - CARBO MICHELLE - BALESTE MARIE - DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE Joelle - LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - LERAY Philippe – OMS Bruno - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN - TROGNO Marie - MARTINE COPIN - SOL FREDERIC - TEYSSEYRE THIERRY
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.
Absents excusés :
BRUZY ALBERT qui avait donné procuration à TEYSSEYRE THIERRY
MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE
DELAFUENTE STEPHANIE qui avait donné procuration à Michel CASES
MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire de séance

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF et APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER EXERCICE 2024 – AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2024 budget M57

Monsieur le Maire donne lecture des résultats comptables de l'exercice 2024 qui sont conformes aux résultats comptables transmis par Monsieur le Trésorier et qui ont été arrêtés comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	3 248 112.62 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	2 635 082.49 €
RESULTAT DE CLOTURE exercice antérieur	1 591 975.25 €
Transfert de résultats par opération d'ordre budgétaire	3 862.09 €
(Dissolution du budget 97700 SIVM Canton de Millas)	
RESULTAT DE CLOTURE 2024 FONCTIONNEMENT :	**1 921 643.77 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :	676 421.28 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	593 930.62 €
RESULTAT DE CLOTURE exercice antérieur :	699 301.26 €
Transfert de résultats par opération d'ordre budgétaire	- 935.18 €
(Dissolution du budget 97700 SIVM Canton de Millas)	
RESULTAT DE CLOTURE 2024 INVESTISSEMENT :	**780 856.74 €**

RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 440 000.00 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote et à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée délibérante
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote
APPROUVE le Compte Administratif et le Compte de Gestion pour l'exercice 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT :
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant l'excédent de fonctionnement de **1 921 643.77 €**, et un excédent d'investissement de **780 856.74 €**

DECIDE d'affecter comme suit :
au compte 002 R/F « excédent de fonctionnement reporté » : **678 885.21 €**
au compte 001 R/I : **780 856.74 €**
1068 : **1 252 758.56 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

MAIRIE DE St FELIU D'AVALL (PYRENEES-ORIENTALES)

Roger GARRIDO.

Nombre de membres afférents au C.M : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication et notification du :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 066-216601740-20250407-D132025-DE

D13 2025
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize février deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.
Date d'envoi de la convocation : 02/04/2025
Étaient présents : CAZALS HENRI - GARRIDO ROGER – CASES Michel - Daniel ERRE - CARBO MICHELLE - BALESTE MARIE - DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE Joelle - LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - LERAY Philippe – OMS Bruno - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN - TROGNO Marie - MARTINE COPIN - SOL FREDERIC - TEYSSEYRE THIERRY
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.
Absents excusés :
BRUZY ALBERT qui avait donné procuration à TEYSSEYRE THIERRY
MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE
DELAFUENTE STEPHANIE qui avait donné procuration à Michel CASES
MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire de séance

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2025 – M57

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante la proposition de budget pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

☛ **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice comme suit :

*Les dépenses et recettes de la section de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de :

3 492 780.21 €

*Les dépenses et recettes de la section d'Investissement s'équilibrent à la somme de :

2 325 063.79 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

MAIRIE DE St FELIU D'AVALL PYRENEES ORIENTALES

Roger GARRIDO.

Nombre de membres afférents au C.M : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication et notification du :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15/04/25
ID : 066-216601740-20250407-D142025-DE

D14 2025
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize février deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.
Date d'envoi de la convocation : 02/04/2025
Étaient présents : CAZALS HENRI - GARRIDO ROGER – CASES Michel - Daniel ERRE - CARBO MICHELLE - BALESTE MARIE - DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE Joelle - LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - LERAY Philippe – OMS Bruno - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN - TROGNO Marie - MARTINE COPIN - SOL FREDERIC - TEYSSEYRE THIERRY
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.
Absents excusés :
BRUZY ALBERT qui avait donné procuration à TEYSSEYRE THIERRY
MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE
DELAFUENTE STEPHANIE qui avait donné procuration à Michel CASES
MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire de séance

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2025.

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année
Pour mémoire, il est rappelé les taux appliqués lors de l'exercice précédent :
* Taxe Foncière (bâti) 40,40 %
* Taxe Foncière (non bâti) 43,00 %

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée municipale de se prononcer sur les taux à appliquer pour l'année en cours.
Il est proposé, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

*** Taxe Foncière (bâti) 40,40 %**
*** Taxe Foncière (non bâti) 43,00 %**
*** Taxe d'habitation 13,50 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

☛ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux au titre de l'exercice 2025

*** Taxe Foncière (bâti) 40,40 %**
*** Taxe Foncière (non bâti) 43,00 %**
*** Taxe d'habitation 13,50 %**

Est annexé à la présente, l'état de notification des taux d'imposition de ces taxes qui est consultable dans le registre ouvert à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

MAIRIE DE ST FELIU D'AVAL (66)

Roger GARRIDO.

Nombre de membres afférents au C.M : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication et notification du :